La Société générale condamnée à payer plus de 450.000 euros à Jérôme Kerviel

07/06/2016 à 19h39



Le conseil de prud'hommes de Paris a condamné la Société générale à payer plus de 450.000 euros à son ancien trader Jérôme Kerviel pour l'avoir licencié sans "cause réelle ni sérieuse" et dans des conditions "vexatoires".